

Communiqué du 14 avril 2004

Bilan des régionales et cantonales 2004 en matière de parité

L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, réuni en séance plénière le 7 avril 2004, a dressé un bilan mitigé des progrès de la parité lors des élections régionales et cantonales 2004.

Elections régionales : un succès avec des limites

Il convient tout d'abord de se féliciter des effets de la loi sur la parité pour les élections régionales. Ainsi la proportion de femmes passe de 27,5% en 1998 à 47,6% en 2004.

Il est par contre regrettable que peu de femmes aient été choisies pour diriger les listes régionales : 1 femme sur 28 au Parti Socialiste, 2 sur 25 à l'UMP, 5 sur 19 à l'UDF et 4 sur 22 au FN. Seuls les partis d'extrême gauche LO-LCR ont présenté 12 femmes parmi leurs 24 têtes de liste. Le nombre de femmes choisies comme chef de file des sections départementales n'est pas plus satisfaisant avec une moyenne de seulement 25,1% de femmes. Là encore ce sont les Verts et l'extrême gauche qui restent les plus proche des 50%, alors que les listes de droite et de gauche sont à 18,6 et 23,6%.

Bien que les femmes représentent désormais 47,6% des élus aux conseils régionaux, elles ne sont que 36,3% au sein des exécutifs. Seules cinq régions ont respecté l'esprit de la loi en choisissant autant de femmes que d'hommes pour les postes de vice-présidence : Ile-de-France, Bretagne, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et Picardie. A l'opposé, dans six régions, 70% des vice-présidents restent des hommes, voire même 75% dans les régions Basse-Normandie et Centre.

Il semble donc utile de rappeler que, depuis la réforme du 6 juin 2000, l'article 4 de la Constitution charge les partis de promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes tant aux mandats électoraux qu'aux fonctions électives.

Cantonales 2004... de la nécessité d'une loi

Au niveau des élections cantonales, 10,9% des élus sont des femmes contre 8,6% au dernier renouvellement de 2001, soit une progression de 2,3 points. Seuls deux départements, les Hauts-de-Seine et le Finistère, ont élu plus de 30% de femmes. Ce retard flagrant de la parité est anachronique et des mesures fortes sont indispensables.

L'Observatoire rappelle donc avec insistance ses précédentes recommandations : La meilleure solution serait un scrutin proportionnel de liste par département avec alternance stricte entre hommes et femmes. A défaut, il faudrait au moins doter chaque conseiller général d'un suppléant qui soit de l'autre sexe.

Marie-Jo ZIMMERMANN

Députée de la Moselle

Rapporteure générale de l'Observatoire
de la parité entre les femmes et les hommes